

Enfin j'en appelle à votre auguste tribunal pour le maintien des droits que me confèrent les Saints canons sur mon diocèse, dont on ne peut me dépouiller ni en tout ni en partie, sans des raisons véritablement canoniques, juridiquement prouvées, après une discussion complète des faits et accusations allégués, et je demande que tous les documents *confidentiels* des pétitionnaires, qui redoutent la lumière d'une discussion loyale, et qu'ils ont demandé d'être soustraits soigneusement à ma connaissance, soient mis entièrement de côté et regardés comme non avens.

Je manquerais gravement à mon devoir d'Evêque en ne m'opposant pas de toutes mes forces à une mesure aussi préjudiciable au bien de la religion et du diocèse que le St. Siège m'a confié, et dont l'adoption imposerait sans nécessité aucune, un si lourd fardeau à la masse du clergé et des Fidèles qui ont déjà fait tant de sacrifices pour le soutien du diocèse actuel.

Le tout cependant humblement soumis à la sagesse et à la justice de votre auguste tribunal par celui qui se consacre avec la plus haute considération,

De Vos Eminentiſſimes Seigneuries, le très humble et tout dévoué Serviteur et Frère en J. C.,

✠ L. F., Evêque des Trois-Rivières.